



Objet : Réunion ordinaire du conseil d'établissement
Date : Le mercredi 21 septembre 2022
Heure : 19 h à 21 h
Lieu : Au local multifonctions (202)

***MERCİ D'AVOİR PRİS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS A L'AVANCE.**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
 - Prise des présences
 - Vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 11 mai 2022
4. Parole au public (maximum 5 minutes par participant)
5. Élections
 - 5.1 Nomination d'un secrétaire de réunion
 - 5.2 Élection à la présidence (membre parent, pour 1 an)
 - 5.3 Élection à la vice-présidente (membre parent, pour 1 an)
 - 5.4 Élection des parents qui font le lien avec le Coco (volet alternatif)
 - 5.5 Nomination d'un représentant de la communauté
6. Sujets soumis pour adoption
 - 6.1 Règles de régie interne (art. 67)
 - 6.2 Projet de résolution des séances à distance (art.67)
 - 6.3 Budget annuel du fonctionnement du conseil (art.66)
 - 6.2 Calendrier des réunions (art.67)
 - 6.3 Rapport annuel pour l'année 21-22 (art. 82)
 - 6.4 Règles de fonctionnement du SDG (77.2)
7. Sujets soumis pour approbation
 - 7.1 Sorties pour les élèves de l'école (art.87)
 - 7.2 Campagne de financement (art.94)
 - 7.3 Thèmes sexualité (art. 85)
8. Sujets soumis pour consultation
 - 8.1 Proposition de sujets pour la participation des élèves au CÉ

8. Sujets soumis pour information

8.1 Point d'information de la présidence

8.2 Point d'information de la direction

- Rapport en ligne du fonds 8
- Déclaration d'intérêt
- Divulgateion de renseignements personnels
- Le Saviez-vous (publication 1)

8.3 Représentant du comité de parents

8.4 Représentants des enseignants

8.5 Représentant du service de garde

8.6 Représentant du personnel de soutien

8.7 Représentant du personnel professionnel

8.8 Représentant de la communauté

9. Sujets soumis pour la prochaine séance

«Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.» art. 64, L.I.P.